



REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE SUCY-EN-BRIE**  
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres  
composant le Conseil Municipal      **35**  
Présents à la séance                      **31**

**Extraits du Registre  
des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 23 Juin 2025

**N° DCM : 2025-255-03S**

**Objet :**

CONVENTIONS RELATIVES A LA REALISATION COORDONNEE DE TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN DE RESEAUX, ETUDES ET TRAVAUX POUR LES OPERATIONS D'ENFOUISSEMENT DE LA RUE DU GENERAL LECLERC ET LA RUE JOSEPH LE BRIX – DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DE LA VILLE AU SIPPEREC

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire.  
Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

**Etaient présents :**

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU (à partir de 20h25), M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. GIACOBBI, Mme D'ANDREA, M. CHESNOY, Mme SIMON, M. BRAND, L. ASTIC.

**Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :**

Mme FELGINES donne pouvoir à M. CHAFFAUD  
M. VANDENBOSSCHE donne pouvoir à Mme MILLE  
Mme GRASSER donne pouvoir à M. CARDOSO  
M. MARASCO donne pouvoir à M. BRAND

Mme CIUNTU : pouvoir donné à M. AMSLER, jusqu'à son arrivée à 20h25

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application  
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DELIBERATION N° 2025-255**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1,

VU la délibération 2023-172-1 du 5 novembre 2023 approuvant le transfert de compétences du syndicat SUD'ELEG au syndicat SIPPEREC,

VU le projet de réaménagement de l'avenue du Général Leclerc et de la rue Joseph Le Brix,

VU le rapport n°2025-255 présenté en Commission des Affaires Techniques en date du 10 juin 2025,

CONSIDERANT la pluralité des réseaux à enfouir ;

CONSIDERANT que l'enfouissement du réseau électrique est sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC ;

CONSIDERANT que l'enfouissement des réseaux télécom est sous maîtrise d'ouvrage de la Ville ;

CONSIDERANT qu'il convient de faciliter le pilotage de ces opérations d'enfouissement de réseaux ;

CONSIDERANT la nécessité de signer deux conventions :

- Une financière pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange et d'éclairage public ;
- Une co-maîtrise d'ouvrage afin que la Ville transfère temporairement la maîtrise d'ouvrage de ses réseaux à SIPPEREC afin que l'ensemble des réseaux à enfouir soit réalisé simultanément ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Article 1<sup>er</sup> **APPROUVE** la conclusion d'une convention financière pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques d'Orange et d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage afin que la Ville transfère temporairement la maîtrise d'ouvrage de ses réseaux au SIPPEREC pour les opérations d'enfouissement de la rue du Général Leclerc et la rue Joseph Le Brix.

Article 2 : **ACCEPTE** les termes de ces conventions.

Article 3 : **AUTORISE LE MAIRE A SIGNER** lesdites conventions et tous les documents et avenants y afférents.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
La Directrice Générale Adjointe des Services  
en charge de l'Administration Générale, des  
Assemblées et de l'Education

Céline GAULTIER



Le Maire,

Olivier TRAYAUX